



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020 A 20 HEURES 30

Présents : M. ROMANET-CHANCRIN, M. BOIRAUD, Mme CHOLLAT, M. DEMARE, Mme LONGVERT, M. DESSALLES, Mme GELIN, M. LAFORET, M. CHAMPLET, M. DARBON (pouvoir de Mme RAPENEAU), M. PECHARD, M. JAEG, M. FOREST, Mme CORDIER, Mme DAVID, Mme BERITON, M. GRAU, M. PIGNARD, Mme PINET, M. JAMEY, Mme VOYER, M. CHADEFaux, Mme NOVAT, Mme BESSON,

Excusés : Mme BIOLCHINI, Mme RAPENEAU (pouvoir à M. DARBON), Mme PACIFICI

Secrétaire de séance : MME CHOLLAT

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 19 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour :

- Information sur les commandes par délégation
- Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour le nouveau groupe scolaire
- Exonération du loyer du restaurant Les Sarments
- Acquisition d'une machine à désherber
- Admission en non-valeur
- Contrats de fourniture d'électricité pour la commune
- Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service de l'Agglo
- Convention de participation aux frais de scolarité avec Gleizé
- Décision modificative du budget n°3
- Questions diverses
- Informations diverses

1) Information sur les commandes par délégation

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lui a donné délégation de contractualiser des achats jusqu'à un montant de 15 000 €.

Dans la cadre de cette délégation, le Maire doit rendre compte au conseil municipal des commandes faites directement.

Depuis le 17 novembre 2020, les achats suivants ont été réalisés :

- Prestation de photographies sur la commune : Serge Sang, pour un montant de 1 980 € HT.

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'observations à formuler et prennent bonne note de cette information.

2) Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour le nouveau groupe scolaire

Monsieur DESSALLES rappelle que, dans le cadre de la procédure de concours lancée pour la construction du nouveau groupe scolaire, le conseil municipal avait retenu, lors de sa séance du 17 novembre dernier, le projet de l'équipe Plages Arrière avec une phase de négociation pour fixer le montant du marché.

La réunion de négociation a eu lieu le vendredi 4 décembre 2020 et a conclu aux éléments suivants :

1) Mission et montant des honoraires :

La mission confiée à l'équipe de maîtrise d'oeuvre est une mission complète en phase conception et réalisation.

Elle comprend les missions VISA et EXE1.

Elle comprend également les missions OPC+SSI

L'équipe devra monter le permis de construire, avec la notice sécurité et accessibilité.

Le montant provisoire des honoraires est arrêté à la somme de 607.600 € HT soit 14.9 % du montant des travaux.

2) Montant provisoire du coût des travaux

Le montant de travaux prévu au dossier de réponse au concours, s'élevant à 4.079.322 € HT, est maintenu après échanges.

La rangée d'arbres entre la piste cyclable et le trottoir ne fait pas partie de l'enveloppe travaux de la MOE.

L'éclairage public n'est pas prévu dans le chiffrage.

Il est proposé au conseil municipal :

- de retenir la somme de 4.079.322 € HT pour le montant des travaux de construction du nouveau groupe scolaire ;
- de fixer le montant de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'oeuvre à 607.600 € HT, soit 14,9 % du montant des travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre correspondant.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

FIXE le montant des travaux de construction du nouveau groupe scolaire à la somme de 4.079.322 € HT ;

FIXE le montant de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'oeuvre à 607.600 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre correspondant.

3) Exonération du loyer du restaurant les Sarments

Monsieur DESSALLES rappelle que, compte tenu de la période de fermeture des restaurants en raison de la crise du coronavirus, la commune avait exonéré de loyer le restaurant Les Sarments.

Cette fermeture étant prolongée au moins jusqu'au 20 janvier 2021, il est proposé de continuer à exonérer de loyer le restaurant, ceci jusqu'à sa date de réouverture.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE d'exonérer le Restaurant Les Sarments de son loyer commercial jusqu'à la date de réouverture autorisée

DECIDE que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2020 et 2021.

4) Acquisition d'une machine à désherber

Monsieur DEMARE indique que la commune souhaite faire l'acquisition d'une machine à désherber fonctionnant avec de la vapeur haute pression, pour respecter ses engagements de développement durable.

Il s'agit d'un désherbeur de 500 kg, tracté par un véhicule, avec une pompe de 200 bars et, en options incluses dans le prix, une rampe et un flexible.

L'acquisition se monte à 18 956 € HT, en dépenses d'investissement.

Monsieur DEMARE précise que le matériel est très performant et permettra de limiter les troubles musculo-squelettiques des agents techniques. L'eau qui sera utilisée est l'eau du forage existant au service technique, mais une réflexion est également menée pour la récupération des eaux pluviales.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

VALIDE l'achat d'une machine à désherber à la vapeur pour un montant de 18 956 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

5) Admission en non-valeur

Monsieur DESSALLES indique que la trésorerie nous demande d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

- 4 titres de cantine, datant de 2015 à 2018, dont les montants sont inférieurs aux seuils de poursuite, pour un montant global de 34,10 € ;
- 2 titres d'enlèvement de véhicule, pour poursuites infructueuses, pour un montant global de 216,00 € ;

Soit un montant global de 250,10 € de non-valeur.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

ACCEPTE l'admission en non-valeur des titres suivants : T-99 de 2015, R-28835-18020037-1 ET 2 de 2018, R-18812-18010150-1 de 2018, T-291 de 2015, T-187 de 2015 pour un montant global de 250,10 € ;

INDIQUE que les écritures seront passées au budget 2020.

6) Contrats de fourniture d'électricité pour la commune

Monsieur LAFORET rappelle que les contrats à tarif réglementé pour l'électricité arrivent à échéance le 31 décembre 2020. Il convient pour la commune de signer de nouveaux contrats pour la fourniture d'électricité des bâtiments communaux et feux tricolores.

Conformément à nos engagements pour le développement durable, il est proposé de s'orienter vers la fourniture d'électricité « verte », c'est-à-dire produite de façon renouvelable, auprès du fournisseur Planète Oui.

Monsieur GRAU demande s'il s'agit d'un producteur. Monsieur LAFORET indique que Planète Oui est un fournisseur alternatif qui ne propose que de l'énergie renouvelable, photovoltaïque hydraulique ou éolienne, produite par des coopératives locales. Au vu des premières estimations, il ne devrait pas y avoir d'augmentation de coût par rapport à ce que la mairie paye actuellement, environ 27.000 € TTC par an.

Monsieur CHADEFaux demande si le prix sera garanti dans le temps. Monsieur LAFORET précise que la fin du tarif réglementé a été décidée pour permettre une fixation libre des prix de l'électricité. L'engagement sur le prix n'est donc pas spécialement inscrit dans la durée. Mais le changement de fournisseur est possible à tout moment.

Madame PINET demande si l'acheminement est garanti, et sans rupture au 1^{er} janvier 2021. Monsieur LAFORET indique que le réseau reste exploité par Enedis et qu'il s'agit seulement de changer de fournisseur. L'acheminement sera donc garanti.

Après délibération, le conseil municipal unanime,
VALIDE le changement de fournisseur d'électricité pour les contrats des bâtiments communaux ;
APPROUVE le choix du fournisseur d'énergie verte Planète Oui ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

7) Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service de l'Agglo

Monsieur le Maire indique que les rapports 2019 sur le prix et la qualité du service :

- de l'eau potable pour la partie gérée par l'Agglo avec Véolia ;
- de l'assainissement collectif ;
- de l'assainissement non collectif ;
- des déchets ;

doivent être communiqués aux communes membres avant la fin de l'année.

Ces rapports sont adressés par mail aux conseillers municipaux avec la convocation.

Une version papier peut être obtenue sur demande au secrétariat de mairie.

Les rapports complets sont également disponibles en mairie pour consultation, y compris les rapports des délégataires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation des rapports 2019 sur les prix et la qualité des services de l'Agglo.

8) Convention de participation aux frais de scolarité avec Gleizé

Madame LONGVERT propose de reconduire la convention existante concernant la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants domiciliés à Arnas mais scolarisés à Gleizé.

Le montant forfaitaire du coût de scolarisation est fixé mutuellement par convention à 1 571 € par élève et par an

Cette convention est conclue pour trois ans à partir de la rentrée 2019, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022. Cela représente 2 enfants scolarisés à Arnas en 2019, puis 1 enfant en 2020. Pour les enfants scolarisés à Gleizé habitant Arnas, il y a environ 50 enfants.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

APPROUVE la participation mutuelle aux frais de scolarité des élèves entre les communes de Gleizé et d'Arnas pour les enfants domiciliés dans l'une et scolarisés dans l'autre ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

9) Décision modificative du budget n°3

Monsieur DESSALLES propose une décision modificative du budget afin de pouvoir régler les dernières dépenses de l'année dans différents domaines : entretien des locaux, prestations diverses et frais de scolarité.

L'équilibre de la DM se fait par prélèvement sur le virement à l'investissement et sur l'article autres immobilisations, qui ne sera pas utilisé pour cet exercice 2020.

Le projet de DM est le suivant :

DM 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-01 : Contrats de prestations de services	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283-01 : Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62876-01 : A un GFP de rattachement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €
D-2188-01 : Autres immobilisations corporelles	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €
Total Général		-30 000,00 €		-30 000,00 €

Après délibération, le conseil municipal unanime,
APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget 2020 telle que présentée ci-dessus.

10) Questions diverses

Monsieur le Maire indique que les colis de Noël ont été livrés le week-end dernier et remercie les nombreux conseillers mobilisés pour l'emballage et la distribution. Nous recevons de nombreux messages de remerciements pour cette attention de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la crise sanitaire et des mesures de distanciation nécessaires, la cérémonie des vœux 2021 ne pourra malheureusement pas avoir lieu en ce prochain début du mois de janvier. Une vidéo sera diffusée via la nouvelle page Facebook de la commune.

Monsieur BOIRAUD indique que le dernier Arnas Le Mag a été livré en mairie et remercie par avance les conseillers municipaux qui en assureront la distribution.

Monsieur BOIRAUD annonce la publication cette semaine de la page Facebook de la commune. Des informations communales seront ainsi communiquées au plus grand nombre.

Madame LONGVERT indique que la campagne de dépistage du coronavirus organisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lieu à Gleizé du 18 au 20 décembre. Des bénévoles sont recherchés pour aider. Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie de Gleizé.

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de question, Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux conseillers et clôt la séance du Conseil Municipal à 21h10.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021
(sur convocation et sauf information contraire)

Le Maire,
Michel Romanet-Chancrin

